



CABINET D'INGÉNIEUR EN ACOUSTIQUE DES SALLES, CONSTRUCTION, ÉLECTROACOUSTIQUE ET LUTTE CONTRE LE BRUIT

Acustica Sàrl

Le Verdet 1

CH-1568 Portalban

Tel +41 26 675 22 05

Fax +41 26 675 22 08

Mobile +41 79 378 44 01

godel@acustica-godel.ch

DESCRIPTIF D'ETUDE ACOUSTIQUE TYPE POUR UN PROJET DE CONSTRUCTION STANDARD

Portalban, le 23.02.2007

Acustica Sàrl

Joël Godel, ing. dipl. él. ETS-HES-UTS
Ing. dipl. audio ESIS

www.acustica-godel.ch

FILIALES • CP 150, CH-1580 AVENCHES • CP 5013, CH-3008 BERNE



Phases à vérifier par le concepteur du projet:

1. Enquête sur la situation géographique de la nouvelle construction : **sources de bruits à proximités ?** (route, train, aéroport, industrie, production de musique...)
2. Affectation de la nouvelle construction : habitation, industrie, culturelle, ... ? Est-ce que le projet est une **nouvelle source de bruit potentielle ?**
3. Présentation préalable du projet au service cantonal de lutte contre le bruit (VD : SEVEN, FR : SEN, ...) afin d'obtenir des **indications** concernant une éventuelle **étude acoustique à réaliser** (à budgéter).
4. L'étude acoustique peut porter sur les thèmes suivants :
 - Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB, 15 décembre 1986, état au 12 septembre 2006)
 - Ordonnance sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons lasers, lors de manifestations (OSL, 24 janvier 1996)
 - Directive sur le bruit de chantier (OFEFP, 2 février 2000)
 - Directive Cercle bruit : Détermination et évaluation des nuisances sonores liées à l'exploitation des établissements publics (DEP, 10 mars 1999)
 - Norme SIA 181 2006 : Protection contre le bruit dans le bâtiment (valable pour les permis de construire délivrés dès le 1^{er} juin 2006)

Descriptif d'une étude acoustique complète :

1. Etablissement du cahier des charges acoustique (exigences)
2. Planification : calculs acoustiques, dimensionnement de la construction, étude des détails de construction, conseils acoustiques
3. Contrôle de chantier : dalle, chape, murs mitoyens et façades, installations techniques, ...
4. Contrôle in situ final : mesures acoustiques + rapport de mesures